

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Famille :

NOMME de nouveau madame Louise Charette membre de ce comité de placement pour un mandat de trois ans se terminant le 14 juillet 2023.

Le ministre de la Famille,
MATHIEU LACOMBE

73169

A.M., 2020

**Arrêté du ministre de la Famille en date
du 16 juillet 2020**

Loi sur le curateur public
(chapitre C-81)

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de placement en vertu de la Loi sur le curateur public

VU l'article 46 de la Loi sur le curateur public qui prévoit que le ministre responsable de l'application de cette loi constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective;

VU l'article 47 de cette loi qui énonce que les membres du comité sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans et que ces membres demeurent en fonction, à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

VU l'arrêté du ministre de la Famille en date du 14 août 2017 par lequel le ministre a nommé monsieur Charles Lefebvre membre de ce comité pour un mandat devant se terminer le 14 juillet 2020;

VU qu'il y a lieu de renouveler le mandat de monsieur Charles Lefebvre pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Famille :

NOMME de nouveau monsieur Charles Lefebvre membre de ce comité de placement pour un mandat de trois ans se terminant le 14 juillet 2023.

Le ministre de la Famille,
MATHIEU LACOMBE

73170